

# LE NATIONAL

Mensuel - N° 18 (nouvelle série) - Avril 2010 - Ne paraît pas en août - 1,50 € - Bureau de dépôt : 1000 Bruxelles 1 - P401171

## Elections anticipées le 6 ou le 13 juin

Ce numéro du « National » ne contient pas nos rubriques habituelles. La situation politique de notre pays, la démission du gouvernement Leterme et la prochaine dissolution des Chambres nous obligent à n'aborder ce mois-ci qu'un seul sujet : l'échec des négociations qui portaient sur la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde (B.H.V.) Echec qui a provoqué une nouvelle crise commu-nautaire et entraîné la préparation d'élections anticipées.

Le 24 novembre 2009, Jean-Luc Dehaene (CD&V) était chargé par le Roi de proposer au Premier Ministre et aux présidents des partis de la majorité une solution négociée aux problèmes institutionnels et, en particulier, au dossier de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Le 20 avril 2010, le négociateur estimait avoir rempli sa mission. Un accord semblait apparemment possible... à plus ou moins long terme.



Le 21 avril, Alexander De Croo, président des libéraux flamands (Open VLD), affirmait que « les francophones bloquaient les discussions ». Il posait alors un ultimatum : sans accord sur B.H.V. avant la séance plénière du lendemain, son parti quitterait la coalition au pouvoir. Le 22, il retirait la confiance de son parti au gouvernement. Yves Leterme présenta sa démission au Roi – qui, dans un premier temps, réserva sa réponse. S'en suivirent une série de réunions *au finish* entre personnalités politiques de la majorité et d'Ecolo, un chassé-croisé au Palais de Laeken, une foule de déclarations contradictoires...

Aucune solution satisfaisante ne se dégageant, le souverain accepta, le 26 avril, la démission d'Yves Leterme.

Le mardi 27 avril, le principal parti flamand de la majorité – le CD&V – se prononçait en faveur d'élections anticipées.

Analyser les causes de cette crise est aisé. Par pur calcul politicien, Alexander De Croo s'est lancé dans une folle surenchère. L'Open VLD étant en recul constant depuis 2007, il lui fallait redorer son blason. D'où les propos extrêmes, inconsidérés, irresponsables...

La position libérale flamande – comme celle du FDF lié au MR – démontre, si besoin était, l'esprit maquignon et le manque de sens de l'Etat de « nos » représentants. Depuis des semaines, les chefs de la majorité méprisent les problèmes réels que connaît la Belgique : insécurité, crise économique et sociale, immigration galopante. Et, à la veille de la présidence belge de l'Union Européenne, ils donnent de notre pays une image déplorable.

Les propositions de Dehaene reflétaient une bonne part des exigences des partis flamands. Les responsables politiques francophones devaient donner l'impression à leurs électeurs de « résister », tout en sachant la scission de B.H.V. inévitable.



Pour le Front National (comme pour 90% de la population), l'éclatement de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde est loin d'être une

priorité. Disons le tout net, même si nous ne trahissons jamais la solidarité francophone : la querelle de B.H.V. n'est pas la nôtre. Wallons ou Bruxellois, nous sommes des identitaires, conscients de la richesse de notre langue et de notre culture. Nous sommes fiers d'être ce que nous sommes : les héritiers – au même titre que les Flamands – des glorieuses Dix-Sept Provinces. Nous sommes fiers de nos aïeux, paysans, intellectuels, mineurs de fond et ouvriers sidérurgistes, qui dès 1830 bâtirent la prospérité de la Belgique indépendante. Sûrs de nos racines, de notre Histoire, de notre volonté d'unir les hommes de bonne volonté, nous refusons toute guérilla communautaire. Si le vaudeville ministériel qui a suivi la rupture des négociations entre néerlandophones et francophones amuse une poignée d'exaltés de part et d'autre de la frontière linguistique, s'il impose sur nos écrans le visage des ténors de la partitocratie (Philippe Moureaux, la femme Onkelinx, Olivier Maingain, Bart De Wever et le jeune De Croo – qui tient là l'occasion de se faire un prénom), ce spectacle nous attriste profondément. Car nous refusons toute haine entre gens de chez nous. Notre but final est la construction d'une Europe sociale, forte et libre, dans laquelle chaque peuple s'épanouirait dans le respect des peuples voisins. Nos deux priorités sont la neutralisation des mafias socialo-libérales qui déshonorent nos patries et l'établissement d'une véritable démocratie participative.

La scission de B.H.V... nous, on s'en fout ! Et nous ne pensons pas que de nouvelles élections apporteront une solution subite et miraculeuse à cet « épineux problème » qui fait de notre pays la risée du monde civilisé. (Un ami russe me disait récemment : « *La Belgique est un pays africain : Hutu flamands contre Tutsi wallons* »...)

**Bref, ce scrutin anticipé ne servira à rien** (sinon à dépenser 10 millions d'euros pour une campagne électorale, millions qui auraient pu être utilement utilisés pour aider nos pauvres et nos pensionnés). Quoi qu'il en soit, le Front National présentera des candidats dans toutes les circonscriptions wallonnes, ainsi qu'à Bruxelles. Nos militants chevronnés le savent : mener une campagne législative n'est pas chose aisée. D'autant plus que nous ne disposons cette fois que d'un temps réduit. Nous avons besoin d'adhérents sérieux et déterminés pour étoffer nos listes.

La récolte des signatures sera notre tâche des prochains jours. Nos lecteurs trouveront inclus dans ce journal les formulaires indispensables à la présentation de nos candidats (Chambre et Sénat). Nous leur demandons de les compléter, de les signer et de nous les renvoyer au plus tôt.

Une évidence doit enfin s'imposer à chacun d'entre nous : on ne mène pas une campagne électo-

rale sans argent ! Toute contribution financière, si modeste soit-elle, est donc la bienvenue pour permettre l'impression de tracts et d'affiches. Que ceux qui ne peuvent servir notre cause sur le terrain le fasse en déliant les cordons de leur bourse...

Les dirigeants locaux et nationaux du F.N. appellent l'ensemble des membres et sympathisants à la plus grande discipline. Ils les exhortent au courage et à l'action. Notre idéal est noble et généreux. Notre combat est juste. Wallons et Bruxellois, à vos postes !

Patrick Cocriamont

[www.fn-cocriamont.be](http://www.fn-cocriamont.be)

**Pour nous aider :**

**FRONT NATIONAL**  
**ÉLECTIONS ANTICIPÉES - JUIN 2010**

Les personnes désirant figurer sur les listes de candidats du Front National sont priées d'écrire à :  
Patrick Cocriamont – Rue Tourette, 100 (boîte 31) –  
6000 Charleroi  
ou d'envoyer un e-mail à [patrick.cocriamont@skynet.be](mailto:patrick.cocriamont@skynet.be)

Les formulaires de présentation de candidats joints à ce journal sont à retourner à l'adresse de Patrick Cocriamont mentionnée ci-dessus.

Toute contribution financière est à verser au compte de l'ASBL « FAIRE FRONT »  
Rue Tourette, 100 (boîte 31) – 6000 Charleroi

**363-0679216-62**

IBAM : BE51363067921662

SWIFT : BBRU BE BB

**D'avance, merci !**

Pour toute information complémentaire :  
0473 / 53 88 18 ou 0475 / 86 22 32



**Communiqué du Bureau politique du F.N.**

(28 avril 2010)

Le spectacle lamentable donné par les dirigeants et les politiciens, irresponsables et incompetents, des

partis traditionnels et leurs éternelles querelles communautaires portent un préjudice grave à l'ensemble des citoyens belges. Dans les prochaines semaines, ils vont devoir supporter, à cause d'une nouvelle défaillance de leurs dirigeants :

- une incroyable dégradation de l'attractivité économique du pays ;
- un relâchement catastrophique des mesures anti-crisis et, donc, une nouvelle hausse du chômage ;
- à l'instar de la Grèce et du Portugal, des mouvements spéculatifs qui entraîneront un renchérissement important du financement de l'énorme dette publique.

De Croo junior n'est pas seul responsable du chaos actuel. L'extrémiste francophone Maingain qui tient en otage le MR et, plus loin, les dirigeants PS, cdH et Ecolo, portent également une lourde responsabilité. A l'impatience flamande, excessive et arrogante, les dirigeants francophones n'ont jamais cessé d'opposer une lenteur volontaire, illustrée par le slogan « *Nous ne sommes pas demandeurs* » ou par des refus clairs et nets – ainsi les déclarations matamoïresques de « Madame Non ».

Le Front National a toujours estimé que le gouvernement Leterme échouait largement dans une série de domaines et, en premier lieu, en matière de sécurité et d'immigration. Il n'empêche qu'un affrontement électoral sur thèmes communautaires et linguistiques ne peut qu'entraîner, suite au renforcement des forces séparatistes en Flandre, moins de droits pour les francophones de Flandre et une diminution sensible de la solidarité entre régions.

Le Front National s'indigne que les médias francophones, et en premier lieu la RTBF, n'aient pas fait état des avis et positions du F.N. et des petits partis wallons et bruxellois, leur préférant l'opinion d'un Jean-Marie Dedecker.

**Insécurité croissante :**  
**proposition de loi**  
**déposée par Patrick Cocriamont**

(20 avril 2010)

Le Front National, particulièrement indigné par les événements tragiques survenus à Bruxelles ce 12 avril, ainsi que par les poursuites dirigées contre un commerçant une fois de plus victime du grand banditisme, a résolu de déposer à la Chambre une proposition de loi modifiant le Code pénal en ce qui concerne les règles relatives à la légitime défense.

Les événements tragiques survenus à Bruxelles ce 12 avril soulignent la nécessité de procéder à la modification immédiate des règles du code pénal en matière de légitime défense, au sujet duquel le législateur a fautivement tardé à mener un débat serein pourtant largement souhaité par l'opinion publique.

Pour rappel, un bijoutier a été abattu de sang-froid par des malfaiteurs à Ixelles et, quelques heures plus tard, une nouvelle agression violente contre une autre bijouterie à Schaerbeek a cette fois amené le décès d'un des gangsters, abattu par sa victime.

Fidèle à son interprétation restrictive, le Parquet de Bruxelles a communiqué ce 14 avril qu'aux termes de la loi, dans son état actuel, le critère de légitime défense ne pourrait être retenu dans le cadre de ces derniers faits.

A Bruxelles, les attaques de bijouteries se multiplient. Ayant déjà été victime d'un hold-up, un bijoutier avait acquis une arme et abattu deux truands au cours d'un braquage. La "Justice" a incarcéré ... le bijoutier !



Effectivement, notre législation pénale n'admet la légitime défense que s'il s'agit de la défense de soi-même ou d'autrui.

Il reviendra donc exclusivement à l'« auteur » de tels faits de plaider la contrainte morale ou la force irrésistible pour tenter de se voir acquitté des préventions automatiquement mises à sa charge avec tous les aléas que comporte une telle aventure judiciaire.

Dans le climat d'insécurité croissant que connaissent nos grandes villes depuis de nombreux mois, l'opinion publique comprend de moins en moins de telles restrictions au concept de légitime défense.

Le citoyen ne peut admettre une telle inversion malsaine des rôles de malfaiteur et de victime qui conduit des commerçants rebelles à leurs agressions à se voir condamnés à des peines pénales infamantes et à des dommages et intérêts à l'occasion de la défense de leurs biens suite à des agressions de la plus extrême violence.

Il comprend tout aussi peu que d'autres commerçants placés dans des situations identiques aient dû soutenir des procédures judiciaires longues et hasardeuses à plusieurs degrés d'instance pour se voir finalement acquittés sans en recevoir la moindre indemnisation.

De telles violences faites au bon sens sont d'autant moins acceptables que la Belgique est isolée dans cette législation restrictive au regard de celles des pays limitrophes.

En effet, tant en France qu'aux Pays-Bas et en Allemagne, les législations relatives au concept de légitime défense étendent celui-ci à la protection des biens.

Le droit pénal néerlandais – contrairement au nôtre – prévoit explicitement que la défense d'un bien contre une atteinte à celui-ci doit être qualifiée de légitime défense (article 41 du Code pénal). Le Code pénal allemand va plus loin encore et parle de la protection de la vie, du corps, de la liberté, de l'honneur, de la propriété et de tout autre bien juridique (§ 34).

L'expérience acquise dans les pays concernés a démontré que le fait d'étendre la réglementation de la légitime défense aux biens n'entraîne en pratique aucun excès et n'a d'ailleurs aucunement été sanctionnée par la Cour européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

### – Proposition de loi –

#### Article 1<sup>er</sup>.

La présente loi règle une matière visée à l'article 78 de la Constitution.

#### Art. 2.

L'article 72 du Code pénal est rétabli sous la forme suivante :

« Art. 72. – N'est pas punissable, celui qui commet un fait qui était commandé par la légitime défense de sa personne ou de celle d'autrui, d'un fonds de commerce, d'un bien lui appartenant ou appartenant à autrui, contre un attentat actuel et illégal. »

#### Art. 3.

La section IV du livre II, titre VIII, chapitre Ier, du même Code, comprenant les articles 416 et 417, est abrogée.

## Nos priorités politiques

La campagne électorale verra le Front National axer son discours sur trois thèmes majeurs : la sécurité des personnes, la protection sociale et l'immigration. Nous présentons

ci-dessous quelques propositions du F.N. visant à renforcer la sécurité des Wallons et des Bruxellois :

### - Mener une politique de prévention des crimes et délits...

Une société ne peut tolérer que ses membres les plus vulnérables vivent dans la peur. La sécurité des biens et des personnes est l'obligation majeure des pouvoirs publics.

L'insécurité qui règne dans certains quartiers de nos villes doit faire place à la paix, la tranquillité et l'ordre public. Le F.N. s'insurge contre l'existence de zones de non droit, où nos concitoyens sont les otages de bandes organisées. Force doit revenir à la loi sur l'ensemble du territoire. Le F.N. se prononce en faveur de l'installation de caméras de surveillance devant les lieux sensibles : écoles, abords des gares, bureaux de poste. Les antennes locales de la police doivent être en permanence accessibles au public. La présence sur le terrain d'agents de quartier et l'intervention rapide de patrouilles aux effectifs suffisants nous semblent capables de réduire de façon significative le nombre des délits. Mais la prévention des crimes et délits ne peut être efficace que si l'ensemble des pouvoirs publics s'impliquent dans ce combat. La justice doit suivre l'évolution de la délinquance et se pencher davantage sur le sort des victimes ; la politique familiale doit refaire de la famille le centre de l'éducation ; l'aménagement du territoire doit humaniser les grands ensembles ; l'immigration illégale doit être enrayerée ; la police doit être mieux organisée, ses agents mieux formés et consultés par la hiérarchie lors des prises de décision concernant leur travail.

Toute action de prévention sérieuse passe par une éducation civique dès le plus jeune âge. L'école a, elle aussi, une tâche à accomplir en ce domaine.

### ... tout en maintenant une politique répressive face à la voyoucratie.

Composées majoritairement d'individus mineurs, sûres de jouir d'une quasi impunité, des bandes terrorisent la population.

Pour enrayer la croissance exponentielle de la « petite » délinquance, le F.N. propose :

- le dessaisissement automatique du Tribunal de la Jeunesse pour les jeunes à partir de 16 ans, en cas de crimes ou délits portant atteinte aux personnes ;
- l'application du principe de « tolérance zéro » : chaque délinquant doit être poursuivi et sanctionné suivant la gravité de ses actes ;
- le versement des allocations familiales destinées aux délinquants mineurs à leurs victimes, pendant une période variable dépendant des dommages subis. (Cette dernière mesure permettrait aussi de responsabiliser les parents qui abdiquent leurs devoirs.)